

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Troyes (10000)

Réponses de Romain Vallée, au nom de la liste « Lutte Ouvrière Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs »

— le 10/03/2020 à 21:55 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je suis indécis-e

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Plan vélo qui doit être réalisé en concertation au niveau intercommunal pour ne pas léser les cyclistes aux entrées et sorties des différentes communes jouxtant votre territoire.

Action n°2 : je suis indécis-e

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Action n°3 : je suis indécis-e

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je suis indécis-e

Créer un réseau express vélo qui répond aux nombreux besoins des cyclistes urbains actuels et futurs de l'agglomération. Dans notre manifeste vous pouvez retrouver notre proposition de Réseau Express Vélo qui a été réalisé avec le concours de plus de 600 cyclistes.

Action n°5 : je suis indécis-e

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Consulter notre manifeste pour plus de détails.

Action n°6 : je suis indécis-e

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Action n°7 : je suis indécis-e

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 : je suis indécis-e

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Action n°9 : je suis indécis-e

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°10 : je suis indécis·e

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. Parkings souterrains ou aérien, bretelle de voie rapide, route en 2x2 voies.

Action n°11 : je suis indécis·e

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°12 : je suis indécis·e

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Action n°13 : je suis indécis·e

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°14 : je suis indécis·e

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°15 : je suis indécis·e

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°16 : je suis indécis·e**

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°17 : je suis indécis·e

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°18 : je suis indécis·e

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Action n°19 : je suis indécis·e

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°20 : je suis indécis·e

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°21 : je suis indécis·e

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°22 : je suis indécis·e

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°23 : je suis indécis·e

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°24 : je suis indécis·e

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°25 : je suis indécis·e

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Promouvoir une culture vélo**Action n°26 : je suis indécis·e**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°27 : je suis indécis·e

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°28 : je suis indécis·e

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Action n°29 : je suis indécis·e

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°30 : je suis indécis·e

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°31 : je suis indécis·e

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°32 : je suis indécis·e

Adopter l'éco-conditionnalité pour les autorisations d'occupation de l'espace public. Un stationnement vélo éphémère et sécurisé doit être prévu dans le cadre d'une manifestation accueillant un nombre de participants important.

Action n°33 : je suis indécis·e

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°34 : je suis indécis·e

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Commentaires généraux

Les travailleurs ne décident pas de l'endroit où ils travaillent ni de l'endroit où ils habitent, ils s'installent et habitent là où ils peuvent, en fonction du salaire déterminé par le rapport de force entre patrons et travailleurs et du marché de l'immobilier.

Dans cette société, la circulation à vélo constitue souvent pour les travailleurs un moyen individuel et dangereux de pallier les carences en transports ou en logements bon marché à proximité de leur travail. Ils sont obligés d'habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail.

Ce ne sont pas quelques pistes cyclables qui suffiront à résoudre le problème de la pollution, du transport, des logements éloignés du lieu de travail ou de la sécurité des cyclistes sur la route, notamment à l'heure où le gouvernement Macron encourage massivement l'abandon du fret ferroviaire, la circulation en cars diesel polluants ou le développement de plateformes comme Delivroo qui exposent de jeunes travailleurs aux dangers permanents de la conduite à vélo sur des infrastructures inadaptées.

Des élus au service des travailleurs aideraient ceux-ci à se mobiliser pour imposer de disposer d'infrastructures de transports, dédiées au vélo ou à d'autres moyens de transports collectifs, adaptées à leurs besoins ou pour imposer de disposer de logements bon marché à proximité de leur lieu de travail et de la gratuité des transports.